

Présidente de la Métropole

## Décision n° 20/371/D

### ■ Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence - Approbation d'une convention d'objectifs

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, prend la décision suivante :

Réseau Entreprendre Provence est une association qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprise, ainsi que les entreprises en développement, dans le but de développer l'emploi et la compétitivité sur les territoires. Son action est basée sur le financement mais surtout sur la validation et l'accompagnement des projets à fort potentiel de création d'emplois et s'appuie sur l'expertise d'entrepreneurs confirmés.

Depuis 2013, Réseau Entreprendre Provence a accompagné 124 lauréats porteurs de projets de création, de reprise ou de développement, et son action concerne essentiellement des entreprises situées sur les Territoires d'Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille. Chaque entreprise suivie par Réseau Entreprendre crée en moyenne 13 emplois à 5 ans.

Dans un cadre de perfectionnement de ses méthodes d'accompagnement, l'association a entamé depuis 2017 une refonte de l'accompagnement des porteurs de projets pressentis pour le Comité d'Engagement. Les candidats sont suivis par un chargé d'étude et plusieurs autres chefs d'entreprise bénévoles.

Ils travaillent durant plusieurs semaines aux côtés de 4 entrepreneurs bénévoles (possibilité de cumuler jusqu'à 30 heures de travail avec des entrepreneurs chevronnés), l'ensemble étant coordonné par les permanents de l'association. Chaque promotion (environ 15 à 20 porteurs de projets par an) est accompagnée sur deux années effectives suivant la date d'entrée.

Le « label » de l'association est attribué lors du comité d'engagement ; ce qui déclenche l'accès au prêt d'honneur ainsi que l'accompagnement individuel et collectif.

Pour l'année 2020, l'association Réseau Entreprendre poursuivra son développement avec ses 3 programmes complémentaires destinés aux lauréats, et ayant pour objectif de renforcer l'accompagnement collectif, notamment via Booster et Ambition :

- START : Renforcer son projet et réussir sa création / reprise : accompagnement individuel, collectif et financier
- BOOSTER : 1<sup>er</sup> stade de fort développement, 5 emplois et 500 keuros de chiffre d'affaires minimum à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier
- AMBITION : 10 emplois et 1Meuros de chiffre d'affaires à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier

Signé le 29 Mai 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

Chacun de ces programmes permet à davantage d'entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement et ainsi de créer ou maintenir davantage d'emplois sur le territoire.

Les entreprises suivies bénéficient d'un financement variant de 15 000 euros à 300 000 euros selon le type de parcours suivi.

Plusieurs évènements seront organisés par Réseau Entreprendre en 2020 sur le territoire :

- Un Interclub " Votre entreprise à 360° : RH, Finances, Commerce, événement réunissant une centaine de chefs d'entreprise
- Les 20 ans de Réseau Entreprendre Provence : une soirée réunira cet été les partenaires et membres de Réseau Entreprendre
- Une cinquantaine de rencontres thématiques : club accompagnement, club repreneurs, déjeuner Réseau Entreprendre, Comités d'engagement,

Afin de maintenir la qualité de ses accompagnements, Réseau Entreprendre poursuivra également ses actions et collaborations avec différents organismes et notamment :

- La collaboration avec différents organismes locaux (DAP, Cleantech Arbois, Talents du Pays d'Aix, CNAM, pépinières...)
- Le suivi des dossiers, alimenté notamment par les membres, lauréats et partenaires implantés sur le territoire
- La participation aux salons et forums liés à l'entrepreneuriat (tenue de stand)
- Le développement de nouveaux programmes élaborés par la fédération nationale Réseau Entreprendre
- La gestion du fond de prêt (avec les banques et Bpifrance)
- Le perfectionnement de méthodes d'accompagnement

L'association souhaite que 2020 soit à nouveau une année consacrée à l'élargissement de ses méthodes d'accompagnement collectif et prévoit, au regard d'une activité toujours en hausse, de recruter un nouveau salarié en CDI.

Afin de lui permettre de continuer à développer ce territoire à fort potentiel, Réseau Entreprendre Provence sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2020, une subvention de 17 500 euros, représentant 8.08 % du budget prévisionnel, d'un montant de 216 500 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 10 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 7 500 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4)

N° GU	Association	Budget concerné	Budget prév global	Subv sollicitée	Subv proposée	Convention oui/non
2020_355	RESEAU ENTREPRENDRE PROVENCE	CT2 Territoire du Pays d'Aix	216 500 €	12 000 €	10 000 €	OUI
2020_356		CT4 Pays d'Aubagne et de l'Etoile	216 500 €	7 500 €	7 500 €	OUI
<b>TOTAL</b>					17 500 €	

Signé le 29 Mai 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

## **Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

## **Décide**

### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association Réseau Entreprendre Provence, une subvention de 17 500 euros au titre de l'exercice 2020, répartie ainsi :10 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et 7 500 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec l'association Réseau Entreprendre Provence.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

**Martine VASSAL**

**Signé le 29 Mai 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020**